

FICHE PRATIQUE : LE PASS'SPORT

Tout savoir sur le dispositif reconduit pour la saison sportive 2026-2027

Le **Pass'Sport** est une allocation de rentrée sportive mise en place par l'État pour soutenir l'accès à la pratique sportive chez les jeunes. Face aux enjeux de santé publique et pour soutenir la vie associative, le dispositif est officiellement pérennisé et élargi pour la saison 2026-2027.

1. Montant de l'aide

L'aide est fixée à un montant unique de **70 €** (revalorisé par rapport aux premières éditions). Ce montant est déduit **immédiatement** des frais d'inscription (licence ou adhésion) au moment de l'enregistrement dans le club ou la structure sportive choisie. Il ne s'agit pas d'un remboursement ultérieur.

2. Qui sont les bénéficiaires pour 2026-2027 ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 6 à 30 ans répondant à l'un des critères suivants :

- **Enfants et adolescents de 6 à 17 ans révolus** dont les familles bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). *Note : Cette saison marque le grand retour de la tranche d'âge des 6-13 ans au sein du dispositif national.*
- **Jeunes de 6 à 20 ans** bénéficiant de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- **Adultes de 16 à 30 ans** bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- **Étudiants jusqu'à 28 ans révolus** bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (Crous) ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales.

Calendrier Clé

Seconde quinzaine d'août 2026 : Envoi des codes uniques par email et SMS aux familles éligibles.

Du 1er sept. au 31 déc. 2026 : Période de validité du code auprès des structures sportives.

Où l'utiliser ?

Valable auprès de plus de 85 000 structures :

- Clubs affiliés aux fédérations sportives.
- Associations agréées (ex: Sport Santé).
- Salles de sport/loisirs marchandes éligibles.

3. Démarches et Utilisation

- ✓ **Réception du code** : Un code individuel alphanumérique est transmis automatiquement par l'État fin août. Pas de démarche d'inscription préalable pour le recevoir si vous êtes éligible aux allocations listées.
- ✓ **Inscription en club** : Présentez simplement ce code au moment de votre inscription dans le club sportif avant le 31 décembre 2026 pour bénéficier de la réduction directe de 70 €.
- ✓ **Inscriptions anticipées (Juin / Juillet)** : Si vous effectuez les démarches d'inscription au début de l'été, la majorité des clubs acceptent de prendre une caution ou de régulariser la déduction rétroactivement dès que vous leur transmettez votre code en septembre.

Bon à savoir : Cumul des aides

Le Pass'Sport de l'État est **totalelement cumulable** avec les autres dispositifs d'aide financière à la pratique sportive locale, notamment les Chèques Sport départementaux ou régionaux, les aides des municipalités (CCAS) et les participations des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

4. Que faire en cas de problème ou perte de code ?

Si vous êtes éligible mais n'avez pas reçu votre notification à la fin du mois d'août 2026, ou si vous avez égaré le message contenant votre code, vous pouvez vous rendre sur le portail officiel de l'État : **pass.sports.gouv.fr**. Un espace de simulation et de récupération de code y est mis à disposition des usagers.

Document informatif basé sur les directives officielles du Ministère des Sports pour la saison 2026-2027.
Pour toute réclamation, consultez le site officiel pass.sports.gouv.fr